



Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
© A. Caillon - CBNSA

ÉTAT D'AVANCEMENT 2024-2025

Stratégie

régionale relative

AUX ESPÈCES EXOTIQUES envahissantes

en Nouvelle-Aquitaine

2024-2033





Remerciements

L'équipe d'animation de la SREEE tient à remercier l'ensemble des partenaires ayant contribué à la mise en oeuvre de la SREEE Nouvelle-Aquitaine, notamment par la transmission d'informations et de données relatives à leur domaine d'activité.

Maîtrise d'ouvrage :

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Nouvelle-Aquitaine, Office Français de
la Biodiversité - Direction régionale de
Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-
Aquitaine

Rédacteur :

Amandine Ribreau (ARB NA)

Contributeurs :

Véronique Barthélémy (DREAL)
Emilie BREUGNOT (OFB)
Sandra DOBIGNY (Région)

Mise en forme du document :

ARB Nouvelle-Aquitaine

Crédits photographiques :

V. Barthélemy
A. Caillon
L. Chabrol
C. Fromage
A. Ribreau
P. Robisson
Y. Ronchard
J. Simon



Ragondin - *Myocastor coypus*
© V. Barthélemy



Sommaire

PRÉAMBULE

6

PARTIE 1 Mise en oeuvre des actions de la SREEE

7 > 20

➤ **AXE 1** - AMÉLIORATION ET ORGANISATION DES CONNAISSANCES POUR PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES EEE

➤ **AXE 2** - CONTRÔLES, GESTION DES ESPÈCES ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

➤ **AXE 3** - COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET FORMATION

➤ **AXE 4** - GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

PARTIE 2 Perspectives 2026

23

GLOSSAIRE

24

Préambule

La SREEENA constitue un cadre d'action sur 10 ans (2024-2033) en matière de prévention et de lutte contre les EEE, co-construit avec les acteurs du territoire régional, en cohérence avec les politiques nationales (stratégie nationale biodiversité, stratégie nationale relative aux EEE) et régionales (SRB, Neoterra, PRSE4).

Cette stratégie, validée par le CSRPN le 17 mai 2022 et par son comité de pilotage le 7 novembre 2024, est co-pilotée par l'État, à travers la DREAL et l'OFB, et la Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui de

l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine.

La SREEE Nouvelle-Aquitaine est ainsi un document de cadrage visant à renforcer et structurer l'action collective relative aux EEE en matière d'amélioration des connaissances, de prévention de l'introduction et de la propagation des EEE. Son plan d'action se structure autour de 4 axes - 9 objectifs et comporte 24 actions. Elle complète la Stratégie Régionale pour la Biodiversité sur le volet des Espèces Exotiques Envahissantes.



Figure 1. Liste des axes, objectifs et actions de la stratégie régionale EEE

La SREEE Nouvelle-Aquitaine a fait l'objet d'un lancement officiel en juin 2025 à l'occasion d'un webinaire régional réunissant une centaine de participants. Les deux premières années ont permis de préciser les modalités de mise en œuvre de la SREEE et de débiter son déploiement.

À l'image de la SRB, l'ARB Nouvelle-Aquitaine a été positionnée en tant qu'animateur de la SREEE et assure également son suivi global aux côtés des pilotes Etat-Région. L'ARBNA bénéficie d'experts regroupés au sein d'une cellule d'animation technique.

Ce premier bilan s'inscrit dans le cadre du suivi de la déclinaison de la SREEE NA. Il compile les avancées dans la mise en œuvre de la feuille de route 2024-2025, tant au plan de l'animation de la stratégie que des actions menées par différents acteurs de Nouvelle-Aquitaine.

Ce document est issu d'un travail de synthèse de l'équipe d'animation de la SREEE qui ne prétend pas à l'exhaustivité.

partie 1

Mise en oeuvre des actions de la SREEE

Le suivi de la mise en œuvre de la SREEE est alimenté par le recensement des travaux contribuant à des avancées significatives dans la réalisation des actions identifiées. Le présent document constitue une synthèse du bilan annuel de la SREEE. Il n'a pas vocation à être exhaustif dans les projets et les indicateurs exposés.



- AXE 1 -

AMÉLIORATION ET ORGANISATION DES CONNAISSANCES POUR PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES EEE

Améliorer et structurer les connaissances sur les EEE

ACTIONS : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4

En Nouvelle-Aquitaine, les données d'observation sur les EEE sont d'ores et déjà intégrées au fil de l'eau sur les plateformes du SINP régional :

- L'[Observatoire de la Biodiversité Végétale](#), animé par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, pour la flore, la fonge et les habitats ;
- L'[Observatoire FAUNA](#) pour la faune ;

Ces données et les indicateurs associés à ces espèces sont structurés et diffusés via ces plateformes dans le but d'apporter un appui aux politiques publiques et d'informer le public.

Elles permettent de consolider progressivement la connaissance autour des EEE en NA dans l'objectif de mieux communiquer autour de ces espèces et d'orienter les mesures de gestion. La centralisation de ces informations est essentielle pour orienter les décisions autour des EEE.

Les trois CBN de Nouvelle-Aquitaine et l'Observatoire FAUNA constituent des partenaires incontournables dans la gestion des données liées aux EEE. Ils sont également en capacité de déclencher une procédure d'alerte en cas de détection d'EEE nouvellement arrivées sur le territoire néo-aquitain.

Ces plateformes ont pour objet de structurer et de partager la connaissance naturaliste pour apporter un appui aux politiques publiques et informer le public en Nouvelle-Aquitaine.

Leur implication dans cette action de la stratégie régionale relative aux EEE apparaît donc comme incontournable pour valoriser les données liées aux EEE.

Les données sont mises à jour et intégrées au fil de l'eau permettant de consolider progressivement la connaissance autour des EEE.



Bernache du Canada - *Branta canadensis*
© V. Barthélemy

► UNE NOUVELLE MÉTHODE DE HIÉRARCHISATION DE LA FAUNE EXOTIQUE ENVAHISSANTE DE NOUVELLE-AQUITAINE

L'année 2025 a été marquée par la publication de la méthode de hiérarchisation de la faune exotique envahissante de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de hiérarchiser les espèces en fonction des enjeux basés sur leurs impacts, leurs distributions, les milieux impactés, etc., afin de déterminer les priorités de gestion.

Financée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, cette méthode s'est appuyée sur une analyse approfondie des travaux menés dans les autres régions administratives françaises notamment l'[Occitanie](#). Elle a fait l'objet d'une concertation auprès de différents experts régionaux et d'une validation par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) le 5 juin 2025.

En 2026, la méthode sera appliquée aux 379 espèces exotiques actuellement recensées en région afin de produire une liste de référence.

Lien vers [la méthode sur le site FAUNA](#)

► DÉCOUVERTE D'UN ACARIEN EXOTIQUE

Une espèce d'acarien exotique a été signalée pour la première fois en Corrèze et pour toute la Nouvelle-Aquitaine suite à des missions d'inventaire et de surveillance réalisées par Laurent Chabrol (CPIE de la Corrèze). Il s'agit de *Stigmaeopsis nanjingensis*.

Elle est originaire de Chine et se développe sur les feuilles de Bambous. La présence de l'acarien se détecte par l'observation de traces circulaires jaunes à vert-clair sur les feuilles de diverses espèces de Bambous.

Lien vers [la publication](#)

► LA POURSUITE DE LA DIFFUSION DE LA LISTE HIÉRARCHISÉE DE LA FLORE EXOTIQUE

Validée le 18 octobre 2022 par le CSRPN, la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes constitue le premier référentiel sur la flore exotique pour le territoire néo-aquitain. Elle a été établie à partir des connaissances disponibles lors de son élaboration. Elle est amenée à être actualisée avec l'amélioration des connaissances et l'évolution des méthodes d'évaluation.

Consultez [la liste sur le site de l'OBV NA](#)

Rapport thématique – Espèces exotiques envahissantes
Observatoire FAUNA
Novembre 2025

HIÉRARCHISATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA FAUNE DE NOUVELLE-AQUITAINE



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

FAUNA Université
BORDEAUX

► PROJET CLEVER : ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le CBNSA, avec la contribution de l'OFB, de l'Anses, du Comité français de l'UICN, du réseau des CBN et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, a testé grâce à des financements de l'OFB et de la DREAL NA, des protocoles adaptés des méthodes EICAT et EICAT+ d'évaluation des impacts environnementaux des espèces exotiques, afin de déterminer leur pertinence pour l'évaluation des enjeux liées à la flore exotique aux échelles nationale et régionale en France hexagonale.

Le projet CLEVER (Classification des impacts environnementaux des Espèces Végétales Exotiques Résidentes en France hexagonale) qui s'est déroulé sur deux ans (2023-2024) comportait deux volets : un test mené à l'échelle régionale en Nouvelle-Aquitaine et portant sur une sélection de 100 plantes exotiques et un test à l'échelle nationale (hexagone et Corse) sur 228 taxons identifiés comme majeurs en France par les CBN. Les travaux ont été présentés lors des [6èmes Convergences botaniques](#) en septembre 2025 et un article scientifique a été publié dans [Neobiota](#).

Consultez [l'article complet](#) sur le site du Centre de Ressources EEE (CDR EEE)

➤ ÉTAT DE LA FLORE DES RIVIÈRES DE POITOU-CHARENTES

En terme de connaissance, un travail important s'est achevé en 2025 sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes.

De 2023 à 2025, **cinq associations locales, fédérées par Poitou-Charentes Nature**, ont exploré plus de **trois cents tronçons de cours d'eau** pour dresser un **inventaire floristique des rivières** des départements 16, 17, 79, 86.

Le bilan fait état de trente-quatre espèces végétales remarquables, mais aussi de **vingt-deux espèces exotiques, dont une émergente** (*Vallisneria cf. australis* - à confirmer génétiquement).

Ces données constituent une **base de référence** pour un suivi sur le long terme. Elles permettront aussi au gestionnaire de cibler des zones à surveiller et d'adapter certaines actions de restauration. Elles ont été saisies dans l'**Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine**.

➤ Focus sur les PEE

Les suivis à l'échelle de tronçons ont montré que dans **38% des cas la présence d'au moins une plante exotique envahissante**, pour un total

de douze espèces exotiques observées, dont six hydrophytes : *Lemna minuta*, *Ludwigia peploides*, *Elodea nuttallii*, *Bidens frondosa*, *Egeria densa*, *Elodea canadensis*, *Azolla filiculoides*, *Ludwigia grandiflora*, *Datura stramonium*, *Myriophyllum aquaticum*, *Oxalis stricta* et *Xanthium orientale*.

Les deux espèces les plus représentées sont *Lemna minuta* (plus d'un quart des tronçons, avec un faible recouvrement ne dépassant généralement pas les 5 %) et *Ludwigia peploides* (10 % des tronçons).

Des données ponctuelles ont permis de compléter la liste des EEE observées et d'aboutir à un total de 22 espèces dont 11 hydrophytes : *Cyperus eragrostis*, *Erigeron canadensis*, *Impatiens glandulifera*, *Lagarosiphon major*, *Prunus laurocerasus*, *Reynoutria japonica*, *Reynoutria x bohemica*, *Robinia pseudoacacia*, *Vallisneria spiralis* et *Vallisneria cf. australis* (à confirmer génétiquement).

BARBIER, S., CARRIÈRE, A., BABIN, T., BEGOIN, S., BELLINI, V., BESSE, B., ... SUAREZ, D. (2026). État des lieux de la flore des rivières de Poitou-Charentes. Sciences Eaux & Territoires, (50), article 9481.

Consultez [l'article complet](#) sur le site **Sciences Eaux & Territoires**

Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)
© L. Chabrol



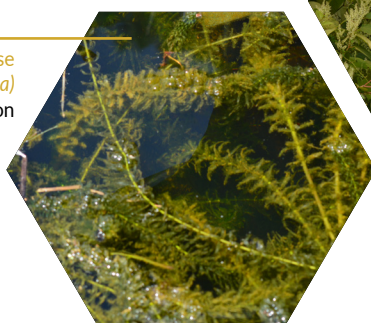
Lagarosiphon élevé (*Lagarosiphon Major*)
© A. Caillon



Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
© A. Caillon



Egérie dense (*Egeria densa*)
© A. Caillon



Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
© A. Caillon



Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
© A. Caillon



► DES PROJETS DE RECHERCHE EN NOUVELLE-AQUITAINE



- CAPACITÉ DE GERMINATION DES JUSSIES EN PHASE TERRESTRE -

En 2025, les travaux de recherche de l'INRAE (unité de Saint-Laurent-de-la-Prée, 17) et de l'université de Rennes sur les risques de germination hors de l'eau de la jussie rampante (*Ludwigia peploides*) ont été publiés. Il s'agissait de répondre à une demande du **Syndicat Mixte Charente Aval** qui souhaitait connaître les risques liés à l'épandage de boues de curage des canaux envahis par la jussie dans les marais charentais, notamment son potentiel de colonisation des habitats terrestres.

Consultez [l'article sur le site de l'INRAE](#)



- PROJET VIGIELACS -

Le [projet de recherche Vigie-Lacs](#) vise à acquérir des connaissances scientifiques indispensables à la préservation de plantes aquatiques des lacs et étangs du littoral aquitain, qui sont fortement menacées par le changement climatique, l'artificialisation des biotopes aquatiques et les espèces exotiques envahissantes. Il s'agit en particulier de deux espèces immergées, *Lagarosiphon major* et *Egeria densa* et d'espèces amphibies telles que les jussies et le Myriophylle du Brésil.

Consultez [l'article sur le site du CDR EEE](#)



- EVALUATION DE LA DYNAMIQUE DE PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES DANS LE LAC DE LACANAU -

Dans le cadre de la participation au pôle national Recherche & Développement plan d'eau ECLA et sous couvert d'une autorisation administrative, l'équipe [ECOVEA \(Ecologie des COmmunautés VEgétales Aquatiques\)](#) de l'INRAE de Cestas (33) a démarré une **étude permettant de tester une méthode novatrice et non destructive d'évaluation de la distribution géographique et des biomasses de *Lagarosiphon major* et d'*Egeria densa*** dans le lac de Lacanau par echosondage afin de suivre la dynamique de colonisation de ces espèces et des écosystèmes face aux changements globaux.

En savoir plus sur [les biomasses des EEE \(p. 19\)](#)

- ÉCOLOGIE DU RATON-LAVEUR -

Une étude scientifique menée par le GREGE et CERFE, dans le cadre d'une thèse universitaire et d'une thèse vétérinaire, analyse l'écologie du raton laveur sur trois territoires en France. L'un des sites d'étude se situe dans les zones humides périurbaines de l'agglomération bordelaise.

Les objectifs sont de mieux comprendre les interactions de l'espèce avec les populations humaines et la faune domestique, d'évaluer les risques sanitaires et de préciser son écologie dans un milieu à fort enjeu patrimonial. Le projet est soutenu notamment par l'Office français de la biodiversité (OFB) et plusieurs collectivités et services de l'État. Une population bien implantée fait l'objet d'un piégeage depuis 2007 autour de Bordeaux, coordonné par l'Association départementale des piégeurs agréés de la Gironde. Les données montrent une forte augmentation des captures : moins de 10 individus par an jusqu'en 2012 ; en 2022-2023, 243 individus ont été éliminés au total en Gironde, en incluant la chasse.

Des articles soulignent les dégâts causés (arbres fruitiers, attaques de poules, etc.) en Gironde et dans le Lot-et-Garonne, illustrant l'installation durable et l'expansion de l'espèce dans le sud-ouest.

Consultez [l'article sur le site du CDR EEE](#)
Consultez [la fiche retour d'expériences \(2023\)](#)



Raton laveur (*Procyon lotor*)
© C. Fromage

Identifier, élaborer et partager les méthodes et les outils pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE

ACTIONS : 2.1, 2.2, 2.3

➤ IDENTIFIER LES ACTIONS A MENER SUR LES VOIES D'INTRODUCTION : LE CAS DES ESPÈCES NON INDIGÈNES (ENI) MARINES

Les spécificités du milieu marin rendent la détection, la surveillance et la gestion des espèces non indigènes marines particulièrement complexes par rapport au milieu terrestre.

En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs sites font déjà l'objet de suivis réguliers, permettant d'identifier plus de 110 espèces marines non indigènes (algues et faune comprises).

Principales voies d'introduction des ENI, les sites sous surveillance en Nouvelle-Aquitaine sont constitués de :

➤ 3 ports, 1 site de clapage et 1 site ostréicole des pertuis charentais (UMR LIENSs & PatriNat)

➤ 1 port et 1 site ostréicole du bassin d'Arcachon (UMR EPOC & PatriNat)

Les suivis portent sur les communautés benthiques des substrats durs et meubles ainsi que sur le zooplancton.

Il apparaît que le transport maritime est l'un des plus importants vecteurs de dispersion des ENI.

La prévention de l'introduction de ces espèces passe aussi par la biosécurité, une approche stratégique intégrée de gestion des risques pesant sur la vie et la santé des personnes, des animaux et des plantes et les risques associés pour l'environnement.

Cela se traduit notamment par la gestion réglementaire des voies et vecteurs d'introduction mais aussi par la mise en place de mesures préventives comme la sensibilisation des usagers (bateaux de plaisance, etc.).

Consultez [le rapport de campagne 2024](#) sur les missions PatriNat de suivi des ENI

➤ ABEILLE RÉSINIÈRE GÉANTE, LES TRAVAUX DU CPIE 19

Présente en Corrèze depuis 2018 dans le bassin de Brive, l'abeille résinière géante (*Megachile sculpturalis*) est arrivée accidentellement d'Asie occidentale. Elle présente d'importantes capacités d'adaptation et de dispersion dues à sa forte capacité de vol et son mode de nidification. Elle nidifie régulièrement dans les tiges creuses des hôtels à insectes, d'où elle extirpe parfois les larves d'autres abeilles locales pour déposer ses oeufs. Les hôtels à insectes sont donc un vecteur de dispersion de cette espèce.

Dans le cadre du Fonds vert, d'importants travaux ont été réalisés par le CPIE de la Corrèze sur cette espèce et notamment la surveillance accrue d'hôtels à insectes.

Consultez [la plaquette d'information du CPIE de la Corrèze](#)
Consultez [l'article du Centre de Ressources EEE](#)



➤ DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX BIVALVES

Après la Gironde, le [bivalve réputé invasif](#) *Potamocorbula amurensis* a été découvert dans les pertuis charentais en 2024 de même qu'un autre bivalve nouveau pour l'hexagone : *Mulinia lateralis*. Ce dernier présente des traits de vie lui conférant un potentiel invasif préoccupant.

Consultez [l'article sur le site du CDR EEE](#)

- AXE 2 -

CONTRÔLES, GESTION DES ESPÈCES ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

Renforcer et mettre en œuvre la réglementation

ACTION : 3.1

➤ LES ACTIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ÉTAT

Dans le cadre de ses missions régaliennes et d'appui aux services départementaux de l'Etat, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a poursuivi un certain nombre d'actions au-delà du pilotage de la SREEE NA :

➤ l'instruction, en lien avec les DDT(M) concernées de demandes d'autorisation d'activités sur des espèces de flore ou de faune exotiques envahissantes réglementées (6 dossiers) et l'accompagnement des DD(ETS)PP sur l'instruction des autorisations relatives à la faune ;

➤ l'appui et la formation des services de l'État (DD(ETS)PP, DDT(M), DRAAF, différents services de la DREAL, douanes, OFB, gendarmerie) concernant la réglementation et la gestion d'EEE lors de sollicitations directes ou de réunions (interventions lors des clubs CITES-Faune sauvage captive animé par la DREAL NA ; analyse réglementaire sur la question de l'alimentation par des écrevisses exotiques des Visons d'Europe relâchés dans le milieu naturel, etc.) ;

➤ réponses aux saisines de la DREAL sur le sujet des EEE.

En matière de police de l'environnement, l'OFB a mené, en lien avec DD(ETS)PP des contrôles de détenteurs d'EEE (exemples : aquarium, pépinière spécialisée après étude de leur catalogue avec saisie et destruction d'EEE réglementées, etc.) et poursuivi la surveillance de l'apparition de nouveaux foyers dans le milieu naturel.

L'OFB intervient également régulièrement sur sollicitations auprès de différents acteurs (collectivités, gestionnaires, etc.) pour aider la gestion réglementaires de la présence d'EEE.

Enfin, les services départementaux interviennent sur des opérations de destruction de spécimens d'Ibis sacré et d'Erismature rousse dans le cadre d'arrêtés préfectoraux de lutte et du plan d'actions Erismature rousse. Seule la Charente Maritime a été concernée par ces interventions au cours de l'année 2024 avec notamment 46 prélèvements d'Ibis sacrés effectués dans le cadre de la mission.

DE NOUVELLES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

Le 17 juillet 2025, conformément au [règlement \(UE\) n° 1143/2014](#) relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, une mise à jour de la liste des espèces préoccupantes pour l'Union Européenne a fait passer de 88 à 114 le nombre d'espèces exotiques envahissantes concernées par ce règlement.

Parmi les ajouts notables, la liste a été complétée par les espèces suivantes :

➤ Les Renouées et la Crassule de Helms (cette dernière étant réglementée depuis 2023 en métropole)

➤ Le Vison d'Amérique (applicable en 2027) et le Cerf sika (espèces qui étaient déjà réglementées en France)

Consultez [l'article sur le site du CDR EEE](#)

Consultez [le panorama sur la réglementation](#)

➤ RAPPORTAGE EUROPÉEN 2019-2024

Le règlement n°1143/2014 du 22/10/14 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes impose aux Etats membres de rendre compte tous les 6 ans à la Commission européenne de la situation vis-à-vis des espèces réglementées au sein de l'Union ou au niveau national.

Le premier rapportage avait été réalisé en 2019. Un second rapportage concernant la période du 01/01/2019 au 31/12/2024 a été réalisé en 2025.

Les DREAL sont chargées de piloter ce rapportage au niveau régional et de transmettre les données au ministère de la Transition écologique qui se charge de les centraliser avant de les remonter à la Commission européenne. La DREAL Nouvelle-Aquitaine a préparé ce rapportage, a recueilli auprès des DD(ET) SPP les informations relatives aux autorisations administratives et s'est appuyée sur l'ARB NA pour recenser les données de gestion de ces espèces en sollicitant les structures concernées en Nouvelle-Aquitaine.

Chiffres clés du rapportage

Structures néo-aquitaines ayant participé au rapportage européen 2019-2024

22 structures

1. Agglomération du Bocage Bressuirais



22. Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine



2. Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise



3. CDC Ile de Ré



4. CDC Royan Atlantique



5. Commune de Saint-Palais-Sur-Mer



6. Syndicat Mixte Charente Aval



7. Fédération de Chasse 17



8. Département de la Charente-Maritime



9. Département de la Gironde



10. CDC Médoc Atlantique



11. CDC Montesquieu



12. SIBA Arcachon



Ragondin
Rat musqué
Raton-laveur
Frelon à pattes jaunes
Poisson chat commun
Perche soleil
Ecrevisse de Louisiane
Grenouille taureau
Xénope lisse

21 espèces concernées

21 contrôles d'établissements détenteurs d'EEE

21. Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse



20. FREDON Haute-Vienne



19. Département de la Haute-Vienne



18. CPIE des Pays Creusois



17. CPIE Corrèze



16. Natura 2000 Vallées de la Double

14. Fédération de Chasse 64



15. CDC Lacq Orthez



13. GéoLandes - Département 40



Ailante
Barbon de Virginie
Herbe aux perruches
Sénéçon en arbre
Berce du Caucase
Renouée de l'Himalaya

Balsamine de l'Himalaya
Lagarosiphon majeur
Jussie rampante
Jussie à grandes fleurs
Myriophylle du Brésil
Hydrocotyle fausse renoncule

48 permis pour 16 espèces (14 animales et 2 végétales)

Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2026.

Identifier et hiérarchiser les espaces à enjeux en vue de planifier les actions

ACTION : 4.1

Il s'agit d'identifier les sites pour lesquels la surveillance et la lutte contre les EEE sont prioritaires en termes d'enjeux et en fonction des objectifs que l'on souhaite atteindre (prévention ou réduction des impacts par prévention de l'introduction, éradication ou contrôle des populations d'EEE). Ce travail n'a pas encore été mis en place dans le cadre de la SREEE. Cette réflexion a cependant déjà été menée dans certaines situations, telles que la lutte contre le Vison d'Amérique.

➤ LE CAS DU VISON D'AMÉRIQUE

Ainsi, la surveillance et la lutte contre le Vison d'Amérique sont mises en œuvre afin d'éviter la propagation de l'espèce, notamment vers les zones connues de présence du [Vison d'Europe](#) (Charente, Charente-Maritime, Espagne) via le suivi de 700 radeaux. Ces actions sont menées dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe.



Vison d'Amérique -
Mustela Vison
© Y. Ronchard

➤ REINTRODUCTION DE VISON D'EUROPE

Les 7 et 25 août 2025, deux groupes de Visons d'Europe né à Zoodyssée ont été relâchés dans la vallée de la Charente. L'objectif était de renforcer les populations de Visons d'Europe dans un secteur où le Vison d'Amérique est absent.

Consultez [l'article sur le site de la DREAL](#)

Intervenir rapidement sur les EEE nouvellement détectées et gérer les EEE largement répandues

ACTIONS : 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

➤ LA JUSSIE EN CREUSE

Les jussies, espèces exotiques envahissantes connues pour leur forte capacité de dispersion et leurs impacts écologiques majeurs, sont largement présentes en Nouvelle-Aquitaine. En Creuse, ces espèces sont toujours considérées comme émergentes, leur présence ayant pu être contenue grâce à des arrachages manuels et un suivi régulier des sites concernés.

En juillet 2023, l'observation fortuite de la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes (gérée par le Conseil Départemental de la Creuse) a permis d'initier la mise en place d'actions collectives pour éviter sa dispersion et tenter de l'éradiquer : arrachage, surveillance, formation d'un réseau de veille coordonnée par le CPIE des Pays Creusois, etc. Ces actions ont été poursuivies et renforcées sur la période 2024-2025.

Un document de synthèse et un retour d'expérience seront disponibles en 2026 pour témoigner de la mobilisation rapide d'un réseau d'acteurs suite à la détection de l'espèce dans la réserve.

➤ 30 ANS DE GESTION CONTRE LES JUSSIES

Dans la zone humide du Marais Poitevin, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise lutte contre les jussies depuis 1994. Ces années d'actions pour contrôler les développements des jussies ou autres plantes amphibies exotiques envahissantes, ont permis d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes mais aussi des usages qui font vivre le territoire.

Les 30 ans de gestion ont pu être mis en avant à l'occasion d'une réunion du Réseau...(REST) animé par l'UICN France et l'OFB organisée dans le Marais poitevin le 19 juin 2024.

Consultez [le bilan 1994-2024 de la stratégie de gestion des jussies](#)



Grenouillette -
Limnobium laevigatum
© J. Simon



Vallisnerie australe -
Vallisneria spiralis
© A. Caillon



Éventail de Caroline -
Cabomba caroliniana
© A. Caillon

Grenouillette (*Limnobium laevigatum*)

En octobre 2023, une nouvelle espèce a été détectée par le bureau d'études AQUABIO dans quatre sites sur les rives du Lot et de la Garonne (départements 47 et 33) : Grenouillette (*Limnobium laevigatum*). Les campagnes d'observation en 2024 par l'OFB (Service Départemental 47) ont de nouveau fait état de sa présence notamment au Temple-sur-Lot (47). Cette plante aquatique flottante, vivace, non enracinée, et considérée envahissante dans plusieurs pays, peut potentiellement provenir d'une introduction involontaire à partir d'une pépinière de plantes aquatiques implantée à proximité du Lot. La découverte de l'espèce a fait l'objet d'un [document d'alerte](#) rédigé par les CBN de Nouvelle-Aquitaine fin 2023. Consultez [l'article du Centre de Ressources EEE](#)

Vallisnerie australe (*Vallisneria spiralis*)

Automne 2023 toujours, une nouvelle espèce est détectée dans la région, dans le lac de Bordeaux. Son identité sera révélée en 2024 après des analyses génétiques : la Vallisnerie australe (*Vallisneria spiralis*).

Il s'agit d'une plante aquatique à longues et larges feuilles rubanées qui se développe dans les eaux peu courantes de plans d'eau ainsi que sur les berges et fonds vaseux des cours d'eau.

A noter qu'une Vallisnerie à larges feuilles se rapprochant anatomiquement de *V. spiralis* a également signalée sur le fleuve Charente (en attente de confirmation).

[Consultez l'actualité sur l'OBV NA](#)

Éventail de Caroline (*Cabomba caroliniana*)

En 2024, le CBN SA a fait la découverte d'une deuxième station d'Éventail de Caroline (*Cabomba caroliniana*) en Nouvelle-Aquitaine sur les rives de l'étang de Parentis dans les Landes (40).

L'espèce avait fait l'objet d'un signalement en 2020 sur une station à [Saint Sornin \(17\)](#) et donné lieu à la rédaction d'un [document d'alerte](#).

Ce taxon est inscrit à la liste des EEE préoccupantes pour l'Union Européenne et, par conséquent, réglementé.

➤ DECOUVERTE D'ESPECES EMERGENTES

De nouvelles espèces exotiques envahissantes sont régulièrement découvertes en Nouvelle-Aquitaine. Les Conservatoires Botaniques Nationaux (Sud-Atlantique, Pyrénées Midi-Pyrénées et Massif Central), avec leur réseau d'observateurs, ont pleinement joué leur rôle en matière d'alerte et de conseils de gestion.

➤ NOUVELLE ESPÈCE DÉTECTÉE EN GIRONDE : LA SALSEPAREILLE A FEUILLES ROND

Observée au Pian-Médoc, le 3 septembre 2025 pour la première fois en France par Aurélien Caillon (CBNSA) lors d'une prospection de terrain, la Salsepareille à feuilles rondes présente les caractéristiques suivantes :

- Liane vivace caractérisée par des tiges ligneuses anguleuses ou arrondies présentant de fortes épines d'accrochage pouvant atteindre 5 à 10 mètres de longueur
- Floraison au printemps-début été, donnant de petites fleurs verdâtres regroupées en ombelles axillaires
- Affectionne les milieux forestiers frais, les lisières, clairières et ourlets humides

Lien vers le [document d'alerte du CBNSA](#)
Lien vers le [Centre de Ressources EEE](#)

PLANTE EXOTIQUE À SURVEILLER
Salsepareille à feuilles rondes (*Smilax rotundifolia*)

Famille des Smilacaceae
Originaires d'Amérique du Nord

Alerte

DESCRIPTION

Liane vivace et dioïque, caractérisée par des tiges grimpantes ligneuses et volubiles, pouvant atteindre 5 à 10 mètres de long. Les tiges anguleuses ou arrondies sont munies de fortes épines facilitant son accrochage à la végétation environnante. Les feuilles sont persistantes à semi-persistantes, largement ovales à arrondies, de 5 à 12 cm de long, à base cordée et à nervation palmée très marquée. Le pétiole est court, muni de vrilles opposées facilitant l'ascension. Les fleurs, petites, verdâtres, sont regroupées en ombelles axillaires. La floraison intervient au printemps-début été. Les fruits sont des baies globuleuses noires (6-8 mm), disposées en grappes, consommées et disséminées par les oiseaux. Risques de confusions avec d'autres espèces de Smilax dont *S. asper*, *S. rotundifolia* s'en différencie par des feuilles plus arrondies, à limbe à bords lisses, et des fruits différents. *S. excelsa* est une espèce proche à tiges plutôt arrondies et à fruits rouges.

SITUATION ÉCOLOGIQUE

Présente dans les forêts, lisières, clairières, ourlets humides et sur les friches. Elle apprécie les milieux ombragés à mi-ombragés. On la trouve en altitude montagnarde et en climat méditerranéen. Elle pousse également en plaine (bocaux) et par rizières. Elle se reproduit par semences et par rhizomes. Elle se reproduit par semences et par rhizomes. Elle se reproduit par semences et par rhizomes. Elle se reproduit par semences et par rhizomes.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Originaire de l'est de l'Amérique du Nord. En France, elle est présente en Gironde (Mérignac, 1800) et en Gironde, au Pays Bas et en Turquie. En France, elle est présente en Gironde (Mérignac, 1800) et en Gironde, au Pays Bas et en Turquie.

REYENS DE GESTION

Arrachage manuel possible sur jeunes individus mais délicat (épineux, rhizomes). Taille ou coupe rapide réduisant la biomasse aérienne réduisant les risques de reproduction. Arrachage mécanique difficile. Priorité : détection et intervention précoce avant installation de populations.

VOUS OBSERVEZ UNE NOUVELLE INTRODUCTION ?

Le Conservatoire a besoin de vos observations pour mieux connaître cette espèce et tenter d'en limiter son invasion. Il est important de signaler toute nouvelle observation sur l'observatoire de la biodiversité exotique de Nouvelle-Aquitaine ou directement à :

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL SUD-ATLANTIQUE

Marie-Laure Caillon
12 avenue de l'Europe
63000 Clermont-Ferrand
04 77 99 11 11
conservatoire.na@cbn.fr
www.cbn.fr

➤ LE NEMATODE DU PIN

Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est un ver microscopique originaire d'Amérique du Nord qui infecte certains conifères (notamment le pin maritime, sylvestre et noir). Il est transmis principalement par un insecte vecteur, le coléoptère *Monochamus galloprovincialis*, qui transporte les nématodes d'un arbre à un autre.

Pour la première fois en France métropolitaine, un foyer de nématode du pin a été officiellement détecté le 3 novembre 2025 dans un peuplement de pins maritimes à Seignosse dans les Landes (40). Suite à cette détection, les autorités ont réagi rapidement en Nouvelle-Aquitaine en instaurant dès le 4 novembre des règles sanitaires par arrêtés préfectoraux :

- un zonage réglementaire pour contenir et limiter la propagation du parasite.
- des restrictions au niveau de la circulation de végétaux sensibles, de la gestion des bois coupés, etc.
- une surveillance active et une large mobilisation des acteurs du territoire.

L'objectif des mesures mises en place est d'éviter la dissémination du nématode ou de son vecteur par le mouvement de végétaux, bois, écorces sensibles.

Consultez [l'article du CDR EEE](#)



Monochamus galloprovincialis
© Gilles San Martin, CC BY-SA 2.0

➤ FINANCEMENT DES ACTIONS EEE

Le manque de moyens financiers constitue souvent le principal frein aux interventions sur des foyers d'EEE. Les budgets des gestionnaires sont globalement en baisse mais certains outils financiers ont pu être mobilisés ces dernières années.

Le fonds vert : un certain nombre d'opérations de gestion d'espèces exotiques envahissantes a été financé en Nouvelle-Aquitaine via la mesure «réduction des pressions sur la biodiversité» du Fonds vert, aide mise en place par le ministère de la Transition écologique pour accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030.

Les chiffres pour 2024 et 2025 sont :

- 2024 : 13 dossiers pour 916 428 €
- 2025 : 5 dossiers pour 128 159 €

En savoir plus sur [le Fonds vert en Nouvelle-Aquitaine](#)

Le FEDER Nouvelle-Aquitaine peut permettre de soutenir des projets relatifs aux EEE : amélioration des connaissances, opérations de lutttes innovantes, éradication des espèces émergentes.

Consultez [l'objectif spécifique 2.7 « Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité »](#)

➤ LES DÉCHETS DE PEE

Les opérations de gestion des plantes exotiques conduisent à la production de déchets végétaux. Au vu du volume de déchets généré et des contraintes sanitaires et réglementaires liées à leur traitement, il est indispensable d'anticiper les solutions de valorisation voire d'élimination, dans le respect de la réglementation et dans un souci de limitation des coûts.

Sur la période 2024-2025, différentes sollicitations ont émergé sur ce sujet témoignant de la nécessité de mettre en place des travaux dédiés visant à apporter des informations concrètes sur les possibilités de valorisation des EEE.

➤ En Haute-Vienne, FREDON 87 a été sollicitée par le SYDED 87 pour le traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes afin de les aider à la rédaction d'un plan d'actions dédié à ces espèces.



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

➤ Dans le cadre du LIFE Coop Cortaderia, des premiers échanges associant le CEN NA, la DREAL, l'OFB, la Région et l'ARB NA ont eu lieu en 2025 sur les issues et traitements possibles des déchets

d'Herbe de la Pampa en région, en adéquation avec la SREEE. L'objectif est de pouvoir diffuser l'information localement aux adhérents de l'alliance du LIFE sur l'existence des solutions possibles.

> Plusieurs demandes ponctuelles ont été reçues par le CBNSA.

> Au sein du réseau animé par SOLTENA (filiales déchets et biodiversité), plusieurs acteurs ont exprimé le besoin d'avoir des informations sur le traitement des déchets de PEE.



Un atelier inter-filière a été organisé le 2 avril 2025 permettant de recueillir dans un premier temps les attentes des acteurs présents. On peut citer en particulier :

- Rencontrer des acteurs concernés et intéressés par cette thématique pour activer des synergies ;
- Comprendre les avantages et inconvénients des différentes solutions de traitement ;
- Connaître les acteurs des filières et les pratiques utilisées ;
- Proposer des solutions concrètes de valorisation et créer un plan d'action à la suite de l'atelier

Une rencontre en salle et sur le terrain le 16 octobre 2025 a permis de compléter cet atelier (voir page 19).



Ces premiers échanges doivent être poursuivis sur la période 2026-2027 et faire l'objet de points spécifiques afin de définir les informations et les outils pertinents à partager. Il conviendra de se rapprocher des acteurs compétents sur le sujet en région en particulier les collectivités et les structures de traitement des déchets.

Prévenir l'installation d'EEE et restaurer les écosystèmes

ACTIONS : 6.1, 6.2

➤ PRÉVENIR L'INSTALLATION DE PEE, LE TRAVAIL DU CBNSA

Le CBNSA a été sollicité plus de 60 fois en 2025, pour des conseils de gestion, de l'accompagnement, de la sensibilisation et de la formation sur la problématique des plantes exotiques envahissantes.



Les CBN s'attachent également, avec leurs réseaux, à surveiller le territoire dans une optique de prévention de de l'installation et de la propagation de nouvelles EEE dans le milieu naturel. C'est dans le cadre de cette surveillance que fut découvert par exemple en 2025 la Salsepareille à feuilles rondes (voir page 15). A chaque découverte d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau foyer émergent, le CBNSA contacte le propriétaire, le maire de la commune et alerte les différents acteurs concernés afin de les informer de la présence de l'espèce et d'apporter les conseils les plus judicieux sur la gestion du foyer.

Ainsi, la commune de Pian-Médoc a fait un porter à connaissance de la présence de la Salsepareille à feuilles rondes auprès de ses administrés riverains. Si des riverains la détectent dans leur jardin, ils sont invités à la signaler et à arracher les plants.

Chaque situation peut être abordée différemment selon le territoire, le milieu, l'espèce, etc. Les décisions relatives à gestion (qui consistent parfois à ne rien faire) ne sont pas toujours simples à prendre. Il n'est pas toujours aisé d'identifier les acteurs à mobiliser, ni les sources de financement. Des procédures en lien avec la réaction rapide devront être élaborées dans le cadre de la déclinaison de la SREEE NA.

➤ LE VÉGÉTAL LOCAL

Le recours aux végétaux indigènes d'origine locale constitue une alternative à l'emploi de plantes exotiques envahissantes pour en limiter l'utilisation. Les végétaux de la marque « Végétal local » créée par l'OFB sont issus de collecte en milieu naturel et sont adaptés à des chantiers ou des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique et paysagère des milieux. La marque Végétal local répond à un cahier des charges strict permettant de garantir l'origine du matériel végétal employé.

En savoir plus sur [le site Végétal Local](#)

- AXE 3 -

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET FORMATION

Créer un portail régional de ressources EEE

ACTION : 7.1

La mise en ligne du site internet dédié aux EEE en Nouvelle-Aquitaine est un enjeu fort pour pouvoir communiquer sur la stratégie, le réseau et partager largement des informations et des outils. La période 2024-2025 a permis de préparer le moule du site internet et des premiers contenus. Sa finalisation et sa mise en ligne sont prévus en 2026.



Sensibiliser et former les acteurs et le grand public

ACTIONS : 8.1, 8.2, 8.3, 8.4

Former et sensibiliser sont deux actions essentielles à mener afin de réduire les risques d'introduction et de propagation des EEE, grâce à une meilleure compréhension de leurs impacts et des enjeux qui leur sont liés. Des actions de sensibilisation existent déjà sur certains territoires, à l'attention de certains acteurs et pour certaines EEE. Les exemples suivants ne se veulent pas exhaustifs.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON

Le SIBA réalise chaque année de nombreuses actions de gestion des plantes exotiques envahissantes (jussies, Myriophylle du Brésil, Spartine anglaise, etc.) sur son territoire d'intervention.

En 2024, le syndicat a finalisé et mis à disposition des habitants du Bassin d'Arcachon un guide intitulé « Accueillir la biodiversité dans nos jardins » sur des gestes simples pour accueillir la biodiversité locale dans leur jardin.

La fiche 3 « Les plantes exotiques envahissantes, pourquoi les bannir de son jardin ? » vise à sensibiliser le public à la problématique des PEE et propose un focus sur différentes espèces susceptibles de causer des nuisances sur ce territoire.

En savoir plus sur les actions du SIBA



SYNDICAT DU BASSIN DE LA BOUTONNE

En 2025, le Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne (SYMBO) a publié un poster sur les principales plantes exotiques envahissantes du bassin. Celui-ci vise à sensibiliser le public à la reconnaissance de ces espèces et invite à contacter le syndicat pour toute observation.

Consultez le poster sur le site du SYMBO



➤ UNE SENSIBILISATION ACCRUE SUR LE BACCHARIS EN CHARENTE-MARITIME

Originaire d'Amérique du Nord, le Baccharis est un arbuste ramifié qui peut atteindre 5 mètres de haut. Se présentant en buisson épais, cette plante, caractérisée comme [PEE à impact majeur en Nouvelle-Aquitaine](#), est très présente en région en particulier sur le littoral.

En Charente-Maritime, différents syndicats et collectivités portent des actions de gestion et de sensibilisation autour de cette espèce avec la réalisation de documents dédiés. En voici quelques exemples :

➤ la [communauté de communes \(CDC\) de l'île d'Oléron](#),

➤ la [CDC de l'île de Ré](#),

➤ la [communauté d'agglomération Royan Atlantique](#) et la [CDC bassin de Marennes](#).



Le littoral charentais est également concerné par d'autres plantes comme l'Herbe de la Pampa ou la Griffe de Sorcière.

Sur la période 2024/2025, aucune campagne de communication ou de sensibilisation n'a été réalisée à l'échelle régionale mais de nombreuses sollicitations de la cellule d'animation du REEENA ont permis d'apporter des informations adaptées à chaque demande de particuliers, journalistes, entreprises, collectivités, associations, etc.

Plus de 50 demandes ponctuelles ont ainsi été reçues par l'ARB NA entre 2024 et 2025. Elles portaient notamment sur :

➤ La flore : renouées, jussies, bambous, herbe de la pampa, ambrosie, sumac de Virginie, balsamine de l'Himalaya

➤ La faune : Frelon asiatique, vison d'Amérique, raton-laveur, écrevisse de Louisiane

À l'échelle nationale, des réflexions sont en cours avec l'ensemble des animateurs régionaux de SREEE pour partager un manuel commun d'identification des plantes exotiques envahissantes ainsi que de la faune exotique.

➤ IMMERSION DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE PEE

La gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) représente un défi majeur pour de nombreux acteurs, en particulier dans le domaine du génie écologique. Ces derniers sont de plus en plus confrontés à des volumes importants d'EEE sans disposer de solutions de traitement clairement établies ou adaptées.

Face à ces constats, les filières Biodiversité et Déchets de SOLTENA ont souhaité réunir l'ensemble des acteurs concernés afin d'identifier les obstacles rencontrés tout au long de la chaîne de valeur, de mutualiser les connaissances et de développer des solutions adaptées.

Cela a donné lieu à un atelier de travail le 02 avril 2025 mais également à une demi-journée organisée conjointement par SOLTENA, VEOLIA et l'ARB NA le 16 octobre 2025.

Cet événement a eu lieu à Cestas dans les locaux de l'INRAE. Il a réuni plus de 20 participants : collectivités, bureaux d'études, entrepreneurs, scientifiques, agent de l'Etat, etc.

En salle, l'occasion été donnée à l'INRAE de présenter ses travaux dédiés aux EEE « Biomasses des espèces exotiques envahissantes et compétition interspécifique ».

La stratégie régionale EEE a par la suite été présentée par l'ARB NA avant une présentation détaillée du guide technique « [Accompagner le traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes issus d'interventions de gestion \(2022\)](#) », réalisée par le Centre de Ressources EEE.

Sur un site de valorisation des déchets (unité de compostage) géré par Veolia, les différentes techniques mises en place pour traiter les déchets verts ont été présentées. Un focus a pu être réalisé concernant les déchets de plantes exotiques envahissantes qui font l'objet d'un traitement spécifique permettant de garantir la destruction des graines grâce à une montée en température suffisante des andains et au processus d'hygiénisation.



► LIFE COOP CORTADERIA

L'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) est une espèce sud-américaine qui possède une forte capacité d'invasion et de colonisation de zones dégradées. Elle menace les habitats naturels et les écosystèmes, en particulier littoraux, et peut engendrer des coûts importants de gestion. Son pollen est également fortement allergisant. Interdite en France hexagonale depuis l'arrêté ministériel du 2 mars 2023, l'espèce est particulièrement envahissante sur les côtes européennes atlantiques et méditerranéennes. En Nouvelle-Aquitaine, elle se montre très problématique au Pays Basque et dans les Landes.

Dans la continuité du Life STOP Cortaderia (2018-2022), le LIFE CoopCortaderia « développement et mise en œuvre d'une alliance transnationale contre l'Herbe de la pampa » vise, à déployer la stratégie transnationale de lutte contre cette espèce exotique envahissante sur la façade atlantique du Portugal à la Nouvelle-Aquitaine d'octobre 2023 à fin 2028, sous la coordination de l'association espagnole SEAMA. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine est impliqué dans le programme en Nouvelle-Aquitaine, aux côtés d'autres structures espagnoles et portugaises.

La journée de lancement du LIFE s'est déroulée le 09 avril 2024 au Pays Basque tandis qu'une seconde journée de présentation et de retours d'expériences s'est tenue le 15 octobre 2025 à Bordeaux.

Depuis 2024, une [quête de signalement](#) de la présence de l'espèce a été développée sur l'application INPN Espèces pour suivre la propagation de l'espèce en Nouvelle-Aquitaine.

En savoir plus sur le [site du CEN Nouvelle-Aquitaine](#)



Herbe de la pampa - *Cortaderia selloana*
© A. Ribreau

► L'OBSERVATOIRE DU LIMOUSIN

Les plantes exotiques envahissantes mobilisent 3 structures en Limousin (CPIE des Pays Creusois, CPIE de la Corrèze, FREDON Haute-Vienne) regroupés en un observatoire unique : l'Observatoire des Plantes Exotiques du Limousin (OBSPEE). Leurs missions :

- Mutualiser les connaissances scientifiques et les outils méthodologiques et pédagogiques -
- Coordonner les actions de communication en Limousin
- Informer les publics des actions menées sur les trois départements
- Détecter et inventorier les PEE sur l'ensemble du territoire
- Former à l'identification et à la gestion les agents des collectivités, EPIC, agriculteurs, grand public, etc.
- Accompagner des chantiers de gestion des PEE

En 2025, en collaboration avec l'ARB Nouvelle-Aquitaine, une [plaquette de présentation](#) de cet observatoire a été finalisée.



► FREDON NOUVELLE-AQUITAINE

Organisme dédié à la santé des végétaux, FREDON Nouvelle-Aquitaine protège les plantes et leurs produits grâce à ses actions visant à surveiller, prévenir, et lutter contre les organismes nuisibles qui menacent les cultures. En Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, elle s'intéresse particulièrement aux ambrosies qui constituent une grande partie de ses missions sur les EEE.

Elle anime et coordonne la lutte contre les ambrosies à l'échelle régionale et participe à la gestion des signalements sur la plateforme dédiée.

En 2025, comme les années précédentes (du 15 au 30 juin), elle a organisé les journées de lutte contre les ambrosies et notamment des formations «Reconnaissance de l'ambrosie» dans plusieurs départements (17, 40, 47, 64, etc.) ainsi qu'un webinaire de sensibilisation dédié à l'espèce. Elle participe à la gestion des signalements effectués sur la [plateforme dédiée](#).

➤ AMBROISIE TRIFIDE

L'ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*) est une plante annuelle originaire d'Amérique du Nord qui commence à s'implanter en France. Son pollen est hautement allergène, comparable à celui des autres ambrosies. Elle reste encore peu connue, mais elle représente une menace importante pour l'agriculture et la santé publique. À ce jour, la région Occitanie (voisine de la Nouvelle-Aquitaine) concentre l'essentiel des signalements français. Des efforts de surveillance, repérage précoce et actions locales d'éradication sont nécessaires pour éviter sa propagation à l'image des autres ambrosies.

Consultez l'article complet sur le [site de FREDON Nouvelle-Aquitaine](#)



Ambrosie Trifide - *Ambrosia trifida*
© Observatoire des ambrosies - FREDON France

➤ JOURNÉE BIODIVERSITÉ ETAT-MAJOR DE ZONE DE DÉFENSE SUD-OUEST

Suite à une invitation de l'Etat-major de la zone de défense Sud-Ouest, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a participé, le 30 avril 2025, à une journée biodiversité portant sur la thématique des EEE au camp de Montmorillon (86) pour présenter les enjeux liés à ces espèces, notamment en Nouvelle-Aquitaine, les principes de la réglementation ainsi que les grandes lignes de la SREEE NA. La DREAL NA a insisté sur l'importance de centraliser les données sur les EEE dans l'OBV NA et la plateforme FAUNA.

➤ LE MOUSTIQUE TIGRE

Pour la 5^e année consécutive, le [GRAINE Nouvelle-Aquitaine](#) a organisé en 2025, avec quatre structures de son réseau (FDAAPPMA33, Ecocène, Au fil des Séounes et l'Auringleta) un webinaire sur la situation du Moustique Tigre en Nouvelle-Aquitaine dont le thème était la mobilisation sociale.

En 2025, La barre des 70 cas autochtones de chikungunya a été franchie sur 6 départements ([ARS Nouvelle-Aquitaine](#), 03/10/25).

➤ Fin 2025, en Nouvelle Aquitaine, le moustique tigre était présent dans tous les départements hormis la Creuse.



Moustique tigre - *Aedes albopictus*
© Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

➤ LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT

Le [PRSE Nouvelle-Aquitaine 2024-2028](#) est le quatrième en Nouvelle-Aquitaine. Il décline le Plan national santé environnement (PNSE) 4 en l'adaptant aux problématiques santé environnement de Nouvelle-Aquitaine. Il est copiloté par l'ARS, la Préfecture de Région et le Conseil régional et a pour objectif de réduire les expositions des Néo-Aquitains aux risques présents dans l'environnement et de favoriser les environnements favorables à la santé, en intégrant les nouveaux enjeux : changement climatique, prévention et lutte contre les zoonoses, et la démarche « One Health - Une seule santé ».

Parmi les 21 objectifs opérationnels, le deuxième intègre 2 actions spécifiques sur les EEE :

- Action 2.1.1.1 concernant le moustique tigre
- Action 2.1.2.1 concernant l'ambrosie

- AXE 4 -

GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE REGIONALE



Structurer et animer un réseau régional d'acteurs

ACTION : 9.1

La structuration du REEENA (Réseau d'Acteurs Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine) est en cours. Des courriels d'actualités ont été diffusés aux acteurs d'ores et déjà identifiés en 2024 et 2025, et plusieurs demandes ponctuelles ont été traitées. De nouveaux acteurs sont intéressés et souhaitent adhérer au REEENA. L'officialisation par une adhésion en ligne sur le futur portail régional EEE permettra de consolider la structuration du réseau courant 2026.

Dans l'attente, le réseau a été présenté lors de différentes réunions notamment lors du webinaire de lancement de la SREEE le 23 juin 2025, lors de la journée du 16 octobre 2025 sur les déchets de PEE ou encore lors de la rencontre des gestionnaires d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine le 15 décembre 2025.

La cellule d'animation du REEENA s'est réunie à deux reprises : **29 avril 2024 et 16 décembre 2025.**

En dehors du territoire régional, les synergies développées avec d'autres réseaux d'acteurs (territoriaux, de bassin, nationaux, etc.) ont été maintenues. C'est en particulier le cas avec le Centre de Ressources EEE et son Réseau d'Expertise Scientifique et Technique ainsi que le groupe de travail EEE du bassin Loire-Bretagne, etc.

L'ARB NA et la DREAL participent aux réunions de coordination organisées par la FCEN dans le cadre de sa mission nationale d'appui aux stratégies régionales EEE.

Piloter et coordonner la stratégie

ACTION : 9.2

La SREEE ainsi que la feuille de route des actions à mener sur la période 2024/2025 ont officiellement été validées en comité de pilotage le 7 novembre 2024. Un webinaire de lancement de la stratégie a été organisé le 23 juin 2025 ; il a été suivi par plus d'une centaine de personnes.

Fin 2025, la feuille de route 2026/2027 a été préparée par les pilotes de la stratégie et la cellule d'animation du REEENA.

Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie

ACTION : 9.3

Les actions de la SREEE sont suivies au fil de l'eau et font l'objet d'un bilan ; ce document constitue le premier bilan bisannuel du plan d'actions. En 2025, la SREEE a fait l'objet de deux présentations :

- présentation du bilan 2024 de la SREEE en comité de suivi SRB le 14 janvier 2025,
- présentation de la SREEE au Comité Régional Biodiversité du 20 mars 2025.

Les indicateurs de la SREEE sont en cours d'intégration dans l'outil développé par l'ARB NA, dédié au suivi de politiques régionales telle que la SRB et la SRE.

➤ 11^e REUNION DU REST DANS LE MARAIS POITEVIN

En 2024, la réunion du REST a été organisée à Niort en collaboration avec l'IIBSN qui a ainsi pu présenter son bilan des 30 ans de gestion des jussies. La deuxième journée a été consacrée à des visites de terrain permettant de découvrir la logistique mise en place pour gérer la Jussie, à travers la présentation des embarcations, chalands et des techniques d'arrachage.

Consultez [les supports de la réunion](#)



partie 2

Perspectives 2026

CONNAISSANCE

La parution de la liste hiérarchisée sur la faune exotique en 2026 permettra de mieux identifier les enjeux liés à ces espèces en Nouvelle-Aquitaine.

Sur la flore, le nouveau portail dédié aux exotiques de Nouvelle-Aquitaine, élaboré par le CBN Sud-Atlantique avec l'appui des CBN du Massif Central et du CBN Pyrénées-Midi-Pyrénées, devrait être mis en ligne. Il permettra de diffuser auprès du grand public mais également d'acteurs plus techniques, des connaissances sur ces taxons, leurs impacts et autres éléments utiles pour leur gestion.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Dès 2026, de nouvelles fiches de retours d'expériences de gestion des espèces exotiques envahissantes devraient voir le jour en région permettant de compléter les catalogues existants notamment ceux du Centre de Ressources EEE national et du centre de ressources Loire nature.

DES SUJETS ÉMERGENTS

De nouveaux échanges seront organisés au sein de la cellule d'animation notamment :

- le réseau d'alerte et la définition des espèces sur lesquelles agir en priorité,
- la gestion des déchets de plantes exotiques envahissantes,
- la déclinaison du plan national Frelon à pattes jaunes.

RENCONTRE DES ACTEURS

L'année 2026 sera marquée par l'organisation d'une rencontre des acteurs travaillant de près ou de loin sur le thématique des EEE. Cet événement vise à favoriser la diffusion de la connaissance, le dialogue, le débat et la mise en synergie de nombreux acteurs (techniciens, experts, acteurs socio-économiques et politiques, administrations, grand public, etc.). Il contribuera à mobiliser et à impliquer le plus grand nombre en présentant des actions concrètes.

COMMUNICATION

Un enjeu fort de 2026 sera la communication autour de la SREEE et de son réseau d'acteurs. Elle sera facilitée par la mise en ligne du site internet dédié, véritable portail d'informations en région sur le sujet des espèces exotiques envahissantes en lien étroit avec les sites thématiques gérés par le CBNSA et FAUNA.

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage de la SREEE sera réuni au début du printemps 2026 pour partager les éléments du bilan 2024/2025 et valider la nouvelle feuille de route bisannuelle sur 2026/2027.



Glossaire

ADPAG

Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde

ARB NA

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

CBNSA

Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

CDC

Communauté de Communes

CDR EEE

Centre De Ressources Espèces Exotiques Envahissantes

CEN

Conservatoire d'Espaces Naturels

CERFE

Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie

CLEVER

Classification des impacts environnementaux des Espèces Végétales Exotiques Résidentes en France hexagonale

COPIL

Comité de Pilotage

CPIE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRB

Comité Régional de la Biodiversité

CSRPN

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DRAAF

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EEE

Espèce Exotique Envahissante

ENI

Espèce Non Indigène

FCEN

Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

GDS

Groupe de Défense Sanitaire

GREGE

Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement

GT

Groupe de travail

IIBSN

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

INRAE

Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

NA

Nouvelle-Aquitaine

OBV

Observatoire de la Biodiversité Végétale

OFB

Office Français de la Biodiversité

OBSPEE

Observatoire des Plantes Exotiques du Limousin

PEE

Plante Exotique Envahissante

PNA

Plan National d'Actions

REEENA

Réseau Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine

REST

Réseau d'Expertise Scientifique et Technique

RNN

Réserve Naturelle Nationale

SIBA

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

SINP

Système d'information de l'INventaire du Patrimoine naturel

SRB NA

Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

SREEE NA

Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

SYMBO

Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne

UICN

Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Coccinelle arlequin - *Harmonia axyridis*
© P. Robisson



Ailante glanduleux
Ailanthus altissima
© A. Caillon



Myriophylle du Bresil
Myriophyllum aquaticum
© A. Ribreau



Frelon à pattes jaunes
Vespa velutina
© P. Robisson



Vanille d'eau - *Apogeton distachyos*
© L. Chabrol

Stratégie



EEE

ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES
Nouvelle-Aquitaine

Document édité par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Mai 2026)